

Réunion de la CSS

Société PPG France Manufacturing - Saultain

Lieu : UT de Valenciennes
Date : Le 19 février 2015

Participants:

M. CLERFAYT Président CSS, riverain

Collège administration

Collège collectivités

M. SOIGNEUX Maire de Saultain

Collège exploitant

Mme ORLEAC PPG France Manufacturing
M. FOSSE PPG France Manufacturing
M. LEDUC PPG France Manufacturing

Personnes qualifiées

M. FOUCRIER SDIS 59, prévision G4
Mme COLOMB S3PI-HCD
M. JABLOWSKI S3PI-HCD
Mme NEYS S3PI-HCD

Ordre du jour

I. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement PPG à Saultain pour l'année 2014.....	3
II. Questions et échanges.....	4

La séance est ouverte à 9 heures.

I. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement PPG à Saultain pour l'année 2014

1. Bilan d'activité

Mme ORLEAC rappelle que le site PPG fabrique des résines, des pâtes Ecoat et des résines décoratives (utilisées dans la fabrication de peintures). L'effectif compte 142 CDI, et 31 CDD et intérimaires. Le volume de production de résines augmente depuis plusieurs années, alors que celui des pâtes reste stable.

Le site est composé de deux ateliers de production, de deux plateformes logistiques et d'un centre de développement. Les investissements, qui s'élèveront à hauteur de 1,8 million d'euros en 2014 et 2015, porteront sur :

- le remplacement du réacteur de 11 m³ par un réacteur de 14 m³ ;
- la délocalisation de la pomperie ;
- la remise à niveau de la supervision des réactions.

Les investissements prévus sur la période 2015-2016 comprennent quant à eux :

- l'installation d'un préreacteur ;
- la remise à niveau d'une chaîne de réaction pour produire des polyesters ;
- le remplacement de la chaudière fluide thermique résine HT suite à une panne ;
- le remplacement progressif des pompes.

2. Bilan environnemental

M. LEDUC indique que si l'exercice relatif au POI réalisé en collaboration avec le SDIS 59 en avril 2014 s'est bien déroulé, il a également permis d'identifier des points à améliorer, dont l'information sur le statut des blessés ou l'utilisation du débit des outils afin de mieux gérer le confinement des eaux. Le prochain exercice est fixé au 22 avril 2015 et portera sur le stockage des fûts.

Par ailleurs, PPG vérifie depuis les années 80 les impacts de son activité sur le sol. PPG a déposé un dossier de Servitude d'Utilité Publique (SUP) afin de restreindre l'utilisation de la nappe phréatique située en aval du site.

Le test de dépollution réalisé dans l'atelier qui était utilisé pour la production de peintures a montré une bonne aération du sol et un débit d'extraction optimal. Les conclusions de cet essai seront présentées à la DREAL en avril ou mai 2015. Un plan de gestion sera ensuite mis en place.

Mme ORLEAC ajoute que le traitement des déchets est effectué par une entreprise extérieure. Le recyclage permet de disposer d'un taux négatif de déchets non dangereux. Des travaux d'automatisation de la station d'épuration ont permis de faciliter le traitement des rejets aqueux. Seuls deux dépassements des seuils réglementaires ont été enregistrés durant l'année.

M. PARENT souhaite connaître les raisons de ces dépassements.

Pour Mme ORLEAC, il est difficile de répondre, car ces dépassements sont brefs.

Elle ajoute que la consommation d'eau de ville est redescendue sous la limite réglementaire suite à plusieurs aménagements. En revanche, la consommation de l'eau de forage reste élevée. Par ailleurs, un groupe de travail sur la réduction de la consommation d'électricité et de gaz a été mis en place. 95 % des prélèvements atmosphériques ont également été réalisés.

II. Questions et échanges

M. LEBON note que l'implantation d'une Servitude d'Utilité Publique (SUP) s'étend jusqu'à Saint-Saulve. Une opération d'aménagement est en cours sur cette zone.

M. LEDUC explique qu'aucun impact n'a été identifié au niveau du sol. L'objectif de la SUP est uniquement de limiter l'usage de la nappe phréatique, afin que les habitants ne construisent pas de puits.

Mme BEUGNET ajoute que cette SUP est atypique, car l'utilisation du sol ne sera pas gelée.

M. PARENT s'enquiert de la date de début de l'enquête publique.

Mme BEUGNET n'est pas en mesure de donner une date. Le dossier est en cours d'étude.

M. SOIGNEUX demande si des puits d'agriculteurs ont été référencés sur cette zone.

M. LEDUC indique qu'aucun puits n'a été référencé.

M. PARENT souhaite savoir si la hausse de production de ces trois dernières années perdurera dans les années à venir.

M. LEDUC répond que la production augmentera légèrement en 2015, mais que les installations atteindront bientôt leur plafond de capacité.

M. FOUCRIER remarque qu'en 2014, PPG a bien répondu aux demandes du SDIS 59.

M. CLERFAYT signale que le chemin d'accès arrière au site, autrefois fermé, est devenu une déchèterie sauvage.

M. LEDUC indique que PPG étudiera l'installation d'un dispositif qui permettra d'éviter ces dérives.

M. PARENT rappelle qu'en cas d'occupation, la procédure administrative d'expulsion en cas d'occupation illicite par des gens du voyage est justifiée.

M. CLERFAYT demande s'il y a une obligation de revoir le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) suite à l'abattage de 27 peupliers en limite de la parcelle de M. CLERFAYT par la société PPG.

Mme BEUGNET indique que les arbres ne sont pas pris en compte dans la modélisation du PPRT, donc cet abattage n'engage aucun changement.

M. LEBON souhaite savoir comment sont prises en charge les entreprises extérieures en cas d'incident.

M. LEDUC explique que les visiteurs disposent d'un badge nominatif. En cas d'évacuation, un décomptage est réalisé dans la zone de rassemblement.

M. SOIGNEUX se félicite de la qualité de la communication entre PPG et la Mairie de Saultain.

M. JABLOWSKI ajoute que la S3PI mettra à disposition des sites industriels un document succinct reprenant les premiers gestes à réaliser en cas de déclenchement de sirène. Il sera ensuite distribué aux riverains et aux mairies concernées.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président de la CSS



Olivier CLERFAYT

